

5ème RALLYE REGIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) DU GRAND SENONAIS

11 – 12 SEPTEMBRE 2026

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
YONNE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes et les Règles Spécifiques Rallyes VHRS.
Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au*

6ème Rallye Régional du GRAND SENONAIS

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA YONNE
Nom du Rallye :	RALLYE REGIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) du GRAND SENONAIS
Date :	11 et 12 Septembre 2026
Niveau d'inscription :	REGIONAL
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes VHRS 2026 - Challenge VHRS 2026 de la ligue Bourgogne Franche-Comté - Challenge RALLYE CUP VHRS 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	42 du 24/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	273 du 24/03/2026
Comité d'Organisation	
Identique au 6ème Rallye Régional du GRAND SENONAIS	
Organisateur technique	

Identique au 6^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 Juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 Juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 31 Août 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 6 Septembre 2026
Distribution du Road-Book	Identique au 6 ^{ème} Rallye Régional du Grand Sénonais
Reconnaitances	Dimanche 6 Septembre de 8h00 à 18h00 Vendredi 11 Septembre de 8h00 à 18h00 Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : un (1)
Vérifications administratives	Le Vendredi 11 Septembre 2026 de 14h30 à 20h00 Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS
Vérifications techniques	Le Vendredi 11 Septembre 2026 de 14h45 à 20h15 Garage PEUGEOT NOMBLOT 2 Chemin des Cannetières 89100 SENS
Briefing des pilotes	Le Samedi 12 Septembre 2026 à 7h00 Hôtel IBIS SENS
Remise des prix	Un trophée pour chaque équipage classé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josy MARTIN – Licence 75
Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX – Licence 9434 Jean-Marc SEGOUIN – Licence 3352
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Identique au 6 ^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE – Licence 6560
Commissaire Technique responsable	Identique au 6 ^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI
Classement informatique	BRENNUS INFORMATIQUE
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Identique au 6 ^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation, à **respecter scrupuleusement**, seront communiqués sur le site du rallye :
<https://asayonne.fr>

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques.

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

Il n'y aura pas de vérifications finales.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation

Aucun titre de participation ne sera délivré sur place. A prendre impérativement sur le site de la FFSA.

1.3.4P Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course VHRS le **samedi 12 Septembre 2026 à 7h00 à l'hôtel IBIS de SENS** et à cette occasion un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire et Basse.**

Les moyennes seront communiquées aux concurrents lors du briefing oral.

3.1.5.P

Toute personne qui désire participer au **5^{ème} rallye régional VHRS du GRAND SENONAI**s doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31 Aout 2026 à :

ASA YONNE – 15 rue Chiffot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

mail : asa.yonne@orange.fr – site : <https://asayonne.fr>

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (modernes + VHC + VHRS)

Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **210 €**
- Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **420 €**
- Pour les équipages de l'ASA YONNE et du Challenge RALLYE CUP VHRS : **170 €**
- **(inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)**

Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucun titre de participation ne sera délivré sur place. A prendre impérativement sur le site de la FFSA.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P Les voitures partiront dans l'ordre suivant : **VHRS – VHC – MODERNE.**

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P. Parc assistance

Identique au 6^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

5.2P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Les concurrents VHRS partiront **en tête du « 6^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI ».**

Le 5^{ème} Rallye Régional VHRS du GRAND SENONAI représente un parcours de 174,450 km.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,200 Km.**

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1/3/5 TALOUAN : 4,100 Km**

ES - 2/4/6 VILLENEUVE : 9,300 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le DC peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **un (1)**

Les dates et heures de reconnaissances sont identiques à l'Identique au 6^{ème} Rallye Régional du GRAND SENONAI.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR)

Le relevé de temps sera par système GPS.

Le relevé des temps ainsi que le classement seront obligatoirement effectués à la seconde, pour tout système de chronométrage satellite (GPS).

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant **1 kilomètre**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés **suivant :**

Le nombre de ZR remportées,

- **Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,**
- **Le meilleur résultat dans la 2ème ZR, etc.....**

ARTICLE 10P. COUPE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Chaque équipage classé recevra un trophée lors de la remise des prix.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le parc d'assistance est situé parking Nord HYPER U – Centre Commercial Porte de Bourgogne à SENS.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.